

Des démarches auprès des caisses d'Allocations familiales plus fréquentes dans les zones urbaines sensibles

En raison de leurs multiples missions, les caisses d'Allocations familiales (CAF) ont de nombreux contacts avec la population.

Dans les zones urbaines sensibles [(ZUS) (quartiers prioritaires de la politique de la ville)], les démarches auprès des CAF sont plus fréquentes. Sur une année, environ le quart de la population adulte (24,1 %) vivant dans ces quartiers ont entrepris une démarche auprès d'une CAF. Ce n'est le cas que de 12,6 % des adultes métropolitains.

Cet écart de fréquentation s'explique principalement par les caractéristiques socio-démographiques des habitants des ZUS. Plus de la moitié d'entre eux (51,5 %) perçoivent des aides au logement ou des prestations familiales. Ils sont 14,2 % à appartenir à une famille monoparentale et 12,9 % à une famille nombreuse. Environ un ménage sur cinq (19,4 %) se trouvant en ZUS vit en situation précaire. Le fait d'habiter en ZUS n'accroît pas en soi la probabilité d'avoir recours à une CAF.

Les caisses d'Allocations familiales (CAF) sont des acteurs essentiels des politiques familiales et sociales. Réparties sur l'ensemble du territoire national, les CAF versent des prestations universelles aux familles constituées d'au moins deux enfants à charge mais également des aides destinées à la garde de ceux âgés de 0 à 6 ans, des prestations d'entretien des enfants, des aides au logement et plusieurs minima sociaux [(allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation de parent isolé (API) et revenu minimum d'insertion (RMI)].

Les CAF mènent également une politique d'action sociale dans des domaines multiples comme les équipements collectifs, les aides aux vacances ou les prêts aux personnes démunies. L'étendue de ces missions implique de nombreuses relations avec la population.

L'enquête réalisée par l'INSEE « Vie de quartier » (encadré 1) montre que sur une année - entre avril 2000 et avril 2001 -, près d'un adulte sur huit vivant dans les zones urbaines sensibles [(ZUS)(1)] a effectué une démarche auprès d'une CAF.

Cette fréquentation est deux fois plus importante (24,1 %) que sur le reste du territoire métropolitain (12,6 %) en raison notamment des caractéristiques de leurs habitants : pyramide des âges, configurations familiales et situation vis-à-vis de l'emploi. « Toutes choses égales par ailleurs », résider dans un quartier défavorisé

n'augmente pas la probabilité d'avoir entrepris une démarche auprès d'une CAF. On ne peut donc pas parler d'un « effet quartier ».

Les quartiers prioritaires cumulent les difficultés économiques et sociales

Les personnes résidant en ZUS se distinguent nettement de celles de la France métropolitaine (tableau 1). D'abord, la part des habitants âgés de moins de 24 ans y est plus élevée tandis que celle des plus de 50 ans y est de moindre importance. Ensuite, les individus sont trois fois plus souvent de nationalité étrangère (18,6 %). Ils sont français par acquisition dans deux fois plus de cas (7 %). Les couples sans enfant sont nettement moins nombreux dans les ZUS (17 %) tandis que la présence de familles nombreuses (12,9 %) et monoparentales (14,2 %) y est plus grande.

Quant à la scolarité, 39 % des habitants des ZUS n'ont aucun diplôme à l'issue de leurs études (contre 21,2 % des personnes des autres quartiers).

Seulement 3,9 % obtiennent un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle. La situation vis-à-vis de l'emploi montre que les actifs âgés de 15 à 64 ans dans ces zones sont deux fois plus au chômage (19,3 %) que ceux de l'ensemble du territoire métropolitain (9,9 %).



Encadré 1

Méthodologie

Enquête « Vie de quartier » : Il s'agit de la partie variable, menée entre avril et mai 2001, de l'enquête « Permanentes sur les Conditions de Vie des ménages (PCV) » de janvier 2001. 11 919 individus âgés de plus de 15 ans répartis dans 10 033 ménages situés en France métropolitaine, représentatifs de l'ensemble de la population âgée de plus de 15 ans vivant en ménages ordinaires hors DOM, ont été interrogés.

Dans les ZUS, le niveau de vie moyen des habitants est de 918 euros mensuels (contre 1 260 euros hors ZUS). Ils perçoivent plus fréquemment des allocations familiales ou des aides au logement (51,5 %) et sont 8,6 % à bénéficier du RMI. Environ, une famille sur cinq se situe en dessous du seuil de pauvreté contre une sur dix dans le reste de la France (2).

Des démarches auprès des CAF deux fois plus fréquentes en ZUS

L'octroi des prestations sociales et familiales versées par les CAF nécessite des échanges réguliers entre les CAF et les allocataires qui doivent remettre au moins une déclaration de revenus une fois par an. En cas de perception d'un minimum social (hors AAH), ce document doit être fourni trimestriellement. En outre, certains évènements - comme le chômage - pouvant donner lieu à des abattements ou neutralisations de ressources, doivent être communiqués aux CAF pour vérification des droits des individus concernés.

Ainsi, si près d'un adulte sur huit a effectué une démarche auprès d'une CAF entre les mois d'avril 2000 et 2001, cette fréquence varie fortement selon les caractéristiques des individus (tableau 2). Cela souligne d'ailleurs les deux grands types d'activité de la branche Famille de la Sécurité sociale, en direction de deux publics :

- L'un traditionnel de la politique familiale (parents ayant des enfants âgés de moins de 6 ans et familles nombreuses),
- L'autre composé de chômeurs, d'individus membres du premier quartile (encadré 1) du niveau de vie et de répondants appartenant à un ménage dans lequel au moins une personne perçoit le RMI. Dans ce cas, les CAF apparaissent alors comme des acteurs essentiels des politiques sociales.

Les ZUS se situent à la croisée de ces deux besoins. Leurs habitants sont plus jeunes, ils appartiennent plus souvent à des familles nombreuses et vivent plus fréquemment en situation précaire. La population de ces quartiers a deux fois plus souvent des échanges avec les CAF que celle du reste du territoire métropolitain (tableau 2). Ils sont 24,1 % à se rendre dans ces organismes.

Les caractéristiques individuelles, principaux déterminants des démarches auprès des CAF

Ces résultats peuvent donner l'impression que le fait de résider en ZUS accroît la probabilité d'effectuer des démarches auprès d'une CAF. Pour en être certain, il importe de considérer simultanément l'ensemble des caractéristiques individuelles susceptibles d'influencer cette probabilité et de mesurer le rôle joué par chacune d'entre elles.

Tableau 1 - Caractéristiques des ZUS



	Ensemble	Hors ZUS	En ZUS
Population par tranche d'âge (en %)			
de 0 à 14 ans	17,9	17,4	23,6
de 15 à 24 ans	13,1	12,7	16,8
de 25 à 49 ans	35,4	35,3	36,6
de 50 à 64 ans	17,3	17,6	13,6
de 65 ans et plus	16,3	16,9	9,4
Nationalité des habitants (en %)			
Français de naissance	90,8	92,1	74,4
Français par acquisition	3,0	2,7	7,0
Etrangère	6,2	5,2	18,6
Diplôme le plus élevé obtenu, après études (en %)			
Aucun diplôme	22,5	21,2	39,0
Bac	11,7	12,0	8,5
2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle universitaire	7,0	7,2	3,9
Taux d'activité des 15-64 ans (en %)	62,6	63,5	52,2
Part des chômeurs de 15-64 ans (*) (en %)	9,9	9,1	19,3
Niveau de vie mensuel moyen des habitants (en euros)	1 235	1 260	918
Répartition des ménages par configuration familiale (en %)			
Personne isolée	31,2	31,2	31,4
Couple sans enfant	27,4	28,2	17,0
Couple 1 enfant	13,2	13,3	11,9
Couple 2 enfants	12,2	12,4	10,0
Couples 3 enfants et plus	6,9	6,4	12,9
Familles monoparentales	7,1	6,6	14,2
Autres	1,9	1,9	2,6
Par des ménages pauvres (en %)	10,6	9,9	19,4
Part des ménages avec des prestations familiales ou logement (en %)	32,1	30,6	51,5
Part des ménages avec le RMI (en %)	3,0	2,6	8,6

Source : Enquête « Vie de quartier », INSEE, 2001, calcul des auteurs.

Champ : Ensemble des individus membres d'un ménage enquêté.

Légende : (*) Part des chômeurs calculée comme celle des individus se déclarant chômeur au moment de l'enquête parmi les actifs âgés de 15 à 64 ans.

Cette information peut donc différer du taux de chômage au sens du BIT dont la définition est plus précise.

Lecture : 17,6 % des individus résidant en France métropolitaine sont âgés de moins de 15 ans.

Définitions

Niveau de vie : En première analyse, le niveau de vie rapporte le revenu imposable de chaque ménage auquel sont rajoutés les transferts sociaux et duquel sont retranchés les prélèvements fiscaux au nombre d'unités de consommation qui le compose. Avec l'échelle d'équivalence de l'INSEE, le premier adulte qui compose un ménage représente une unité de consommation, les autres adultes comptent pour 0,5 unité et les enfants âgés de moins de 14 ans comptent pour 0,3 unité. Dans l'enquête « Vie de quartier », le niveau de vie est approché à partir des informations disponibles.

Adulte de référence du ménage : Dans l'enquête « Vie de quartier », un seul adulte par ménage a répondu aux questions relatives aux services sociaux. Il s'agit de la personne de référence du ménage telle que l'INSEE la définit. De façon schématique, lorsque plusieurs individus composent le ménage interviewé, l'homme est interrogé plutôt que la femme et l'actif plutôt que l'inactif. La fréquentation des services sociaux peut être sous-estimée si ce type de démarche est plus souvent opéré par les femmes en cas de vie en couple et par les inactifs en cas de présence dans un même ménage d'actifs et d'inactifs.

Quartiles : Les quatre quartiles sont les seuils qui divisent une population en quatre parties d'effectifs égaux. Par exemple, le premier quartile du niveau de vie est la valeur du niveau de vie telle que un quart de la population se situe en dessous de ce seuil et trois quarts au dessus.

Résider dans une ZUS n'augmente pas la probabilité d'entreprendre une démarche auprès des CAF. Ce sont les caractéristiques individuelles des habitants qui déterminent la fréquence des relations avec ces organismes, et notamment le fait qu'il s'agisse de populations plus souvent jeunes, membres de familles nombreuses ou monoparentales et affectées par le chômage ou la précarité.

Pour cela, on calcule la probabilité qu'a une personne précise de se rendre dans une CAF. Lorsqu'on change une seule des caractéristiques de cette personne, cette probabilité varie. Plus la variation est grande, plus la caractéristique a un rôle important sur le fait d'entrer en contact avec une CAF. Si la variation est positive, c'est que la caractéristique accroît la probabilité de recours à la caisse. Si elle est négative, c'est que la caractéristique joue en sens inverse.

Dans nos calculs, la référence est un homme, français de naissance, dont l'âge est compris entre 35 et 49 ans, vivant en couple sans enfant et qui exerce une profession (tableau 3). Son ménage dispose de revenus du travail compris entre 12 200 et 18 300 euros par an. Il vit dans une zone rurale ou dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants. Son habitation n'est pas située dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. La probabilité que cet homme ait effectué une démarche auprès d'une CAF au cours des 12 derniers mois est de 6,4 %. Pour mesurer l'impact du sexe de la personne sur la probabilité de faire une démarche auprès d'une CAF, on considère à présent une femme ayant les mêmes caractéristiques que celles de l'individu de référence. La probabilité s'élève alors à 8,9 % : « toutes choses égales par ailleurs », le fait d'être une femme augmente de 38,2 % la probabilité de la personne de référence de faire une démarche auprès d'une CAF (tableau 3).

Les principales variables qui déterminent la fréquence des démarches auprès d'une CAF sont la présence d'au moins un enfant âgé de 0 à 2 ans dans le ménage (+ 121,1 %), le fait d'être chômeur (+ 172,9 %) ou d'être inactif [invalidé ou percevant une pension de reversion (+ 121,2 %)]

L'appartenance à une famille monoparentale (+ 89,1 %) ou à un couple avec au moins trois enfants à charge (+ 77,8 %) a également un impact positif important à mettre en relation avec le versement des prestations d'entretien.

Enfin, être âgé de moins de 34 ans accentue également la probabilité d'avoir recours à une CAF. Ce résultat peut être relié aux comportements de décohabitation des jeunes adultes susceptibles de s'accompagner de demande d'aides au logement.

Tableau 2 - Part des adultes ayant réalisé une démarche auprès d'une CAF au cours de l'année (en %) 

	Ensemble	Hors ZUS	ZUS
Ensemble des répondants adultes	12,6	11,7	24,1
Tranche d'âge du répondant			
De 15 à 24 ans	45,0	44,1	55,8
De 25 à 34 ans	27,3	25,5	45,1
Type de ménage du répondant			
Couple 2 enfants	15,0	13,9	31,7
Couple 3 enfants et plus	24,6	23,1	33,9
Famille monoparentale	26,1	24,4	36,2
Présence d'enfants dans le ménage du répondant			
De 0 à 2ans	34,8	33,2	48,2
De 3 à 5 ans	25,9	24,6	37,6
Occupation actuelle du répondant			
Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)	35,6	33,4	51,2
Etudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré	43,4	43,4	43,1
Femme ou homme au foyer	17,6	14,9	37,2
Type de revenus perçus par le ménage du répondant			
Prestations familiales et logement	27,3	26,0	38,4
RMI	50,3	50,8	48,2
Niveau de vie du répondant			
Inférieur au premier quartile	21,7	20,2	33,1
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} quartile	13,4	12,4	24,1

Source : Enquête « Vie de quartier », INSEE, 2001, calcul des auteurs.

Lecture : 12,6 % des répondants de l'enquête « Vie de quartier » ont réalisé une démarche auprès d'une CAF pour eux ou pour quelqu'un de leur ménage au cours des 12 derniers mois.

Tableau 3 - Caractéristiques individuelles déterminantes d'une démarche auprès d'une CAF (en %)



	Probabilité contact CAF	Variation probabilité contact CAF	Paramètre estimé
Individu de référence (constante)	6,4	-	-2,68***
Sexe			
Homme	Référence	Référence	Référence
Femme	8,9	+38,2	0,35***
Nationalité			
Française de naissance	Référence	Référence	Référence
Française par acquisition	9,3	+44,6	0,40**
Etrangère	10,2	+58,3	0,50***
Tranche d'âge			
De 15 à 24 ans	12,0	+87,4	0,69***
De 25 à 34 ans	12,3	+92,4	0,72***
De 35 à 49 ans	Référence	Référence	Référence
De 50 à 64 ans	2,8	-56,5	-0,87***
65 ans et plus	0,8	-88,1	-2,19***
Type de ménage			
Personne isolée	n.s.	n.s.	-0,03
Couple sans enfant	Référence	Référence	Référence
Couple 1 enfant	n.s.	n.s.	0,06
Couple 2 enfants	7,6	+18,2	0,18
Couples 3 enfants et plus	11,4	+77,8	0,63***
Familles monoparentales	12,1	+89,1	0,70***
Autres	11,7	+82,5	0,66**
Présence d'enfants ou de petits enfants de 0 à 2 ans			
Aucun enfant	Référence	Référence	Référence
Au moins un enfant	14,2	+121,1	0,88***
Présence d'enfants ou de petits enfants de 3 à 5 ans			
Aucun enfant	Référence	Référence	Référence
Au moins un enfant	n.s.	n.s.	0,15
Occupation actuelle			
Exerce une profession	Référence	Référence	Référence
Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)	17,5	+172,9	1,13***
Étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré	n.s.	n.s.	0,29
Retraité, préretraité ou retiré des affaires	n.s.	n.s.	0,05
Femme ou homme au foyer	n.s.	n.s.	0,03
Autre inactif	14,2	+121,1	0,88***
Revenus du travail			
Aucun revenu d'activité professionnelle	8,5	+33,2	0,31**
Inférieur à 12 200 euros	10,2	+58,3	0,50***
Entre 12 200 euros et 18 300 euros	Référence	Référence	Référence
Entre 18 300 euros et 27 450 euros	4,3	-32,8	-0,42***
Supérieurs à 27 450	3,9	-39,0	-0,52***
Ne sait plus, ne souhaite pas répondre	2,8	--56,9	-0,88***
Type d'unité urbaine de résidence			
Rural ou moins de 50 000 habitants	Référence	Référence	Référence
50 000 h à 200 000 habitants	9,7	+51,3	0,45***
Au moins 200 000 habitants, hors agglomération parisienne	9,5	+48,6	0,43***
Agglomération parisienne	7,8	+21,5	0,21**
Appartenance du quartier de résidence à une ZUS			
N'appartient pas à une ZUS	Référence	Référence	Référence
Appartient à une ZUS	n.s.	n.s.	0,18

Source : Enquête « Vie de quartier », INSEE 2001, calcul des auteurs.

Légende : *** : « significatif au seuil de 1 % », ** : « significatif au seuil de 5 % » * : « significatif au seuil de 10 % », Référence : « modalité de référence » et n.s. : « non significatif ». Modèle logistique utilisé.

Lecture : L'individu « de référence » (homme) a une probabilité de 6,4 % d'avoir réalisé une démarche auprès d'une CAF, une femme de 8,9 % soit une variation de la probabilité de plus de 38,2 % par rapport à un homme.

Cyprien Avenel ■
Muriel Nicolas ■
Florence Thibault ■
 CNAF - DSER

■ **Notes**

- (1) Ces quartiers correspondent à des entités administratives définies par les pouvoirs publics pour être la cible de la politique de la ville. D'après la loi du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du « Pacte de relance pour la ville », les quartiers des ZUS doivent être caractérisés par « la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi ». La France métropolitaine compte actuellement 717 ZUS. Elles regroupaient lors du dernier recensement 4,46 millions d'habitants, soit 7,6 % de la population totale.
- (2) Il s'agit des taux de pauvreté obtenus avec l'enquête « Vie de quartier ». Ces taux peuvent différer de ceux calculés à partir d'autres sources statistiques.

■ **Pour en savoir plus**

- Avenel C., *La relation aux aides sociales du point de vue des familles bénéficiaires*, **Recherches et Prévisions**, 2003, n°72.
- Choffel P., Goldberger M.F et Le Tocqueux J.L., *Les zones urbaines sensibles*, **Insee-Première**, 1998, n° 573.
- Martin-Houssard G. et Tabard N., *Inégalités et disparités entre les quartiers en 1999*, **Données sociales**, 2003.

Directeur de la Publication
 Philippe Georges
Directrice de la rédaction
 Virginie Madelin
Directeur-adjoint de la rédaction
 Julien Damon
Rédactrice en chef et abonnements
 Lucienne Hontarrede
Secrétaire de rédaction
 Patricia Christmann
Maquettiste - mise en page
 Ysabelle Michelet

Contact :
 lucienne.hontarrede@cnafr.cnafrmail.fr
 Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle
 75685 Paris Cedex 14
 Tél. : 01 45 65 52 52
 N° ISSN : 1638 - 1769